

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé + Personnel
Conseil D'Etat
Madame Nuria GORRITE
Présidente du Conseil d'Etat
Cheffe du DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 22 mars 2022

http://www.swisstribune.org/doc/220322DE_NG.pdf

Demande de suspension de l'élection du Conseil d'Etat du second tour qui est viciée

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Ce courrier vous est adressé sous pli personnel pour être sûr que vous le receviez. Il doit être distribué à chaque membre du Conseil d'Etat et je recommande de l'envoyer aux Présidents des Partis.

Par la présente, je demande au Conseil d'Etat de prendre la décision de suspendre l'élection du Conseil d'Etat qui est viciée par les agissements de membres sortant du Conseil d'Etat, de leur avocat Me Christian BETTEX, de membres du Parlement vaudois, et de magistrats qu'ils avaient élus dont le commandant de la police, Jacques Antenen et le Procureur général Eric COTTIER.

Je précise que Madame Christelle Luisier Brodard, élue au premier tour, n'est pas concernée par ces agissements qui ont eu lieu avant son élection au Conseil d'Etat. Je ne l'ai jamais mise au courant, alors qu'on a collaboré pour le projet de la centrale solaire de Payerne. Je lui demande de soutenir cette demande de suspension des élections du second tour pour que le nouveau Conseil d'Etat respecte la CEDH et qu'il ne soit plus du côté de l'injustice mais de celui de la justice.

Cette demande a pour but que les électeurs ne soient pas trompés par les futures membres du Conseil d'Etat qui ne veulent pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH dans leur décision et qui ne veulent pas sanctionner les magistrats qui violent ces droits fondamentaux. Je précise à cet effet qu'il y a une plainte pénale contre organisation criminelle qui est déposée auprès du nouveau Procureur général de la Confédération. Elle porte sur cette violation des droits fondamentaux garantis par la CEDH.

Les membres actuels du Conseil d'Etat sortant savent ou doivent savoir que j'ai été privé par eux-mêmes ou l'un d'entre eux, avec le principe de collégialité qui ôte toute transparence aux affaires de corruption, d'être représenté par mon avocat Me Rudolf Schaller. Ils doivent aussi savoir que des députés du Parlement vaudois, abusant de leur immunité parlementaire, ont demandé au Tribunal fédéral de me priver du droit d'être représenté par Me Rudolf Schaller.

Ceux qui m'ont privé du droit d'être représenté par mon avocat savent que j'ai fait l'objet d'une dénonciation calomnieuse qui est décrite dans une demande d'enquête parlementaire¹.

Cette dénonciation calomnieuse était rédigée par l'ancien Bâtonnier Yves Burnand. Elle servait à faire du chantage professionnel sur mon PDG. Ce dernier devait me limoger, soit un dommage de plusieurs millions, si je refusais de céder aux menaces de Yves Burnand. Ce PDG n'était pas au courant de cette

¹ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

affaire privée, alors que Eric COTTIER et Jacques ANTENEN, ainsi que plusieurs magistrats vaudois étaient directement impliqués. Parmi eux, il y a des membres du Conseil d'Etat qui ne veulent pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH et la Constitution suisse dans leurs décisions. Il y a eu un assassinat par empoisonnement selon un avocat dissident qui serait l'œuvre de Eric COTTIER.

C'est une violation à peine imaginable des droits fondamentaux garantis par la CEDH, comme POUTINE qui viole les droits des Ukrainiens en abusant de son pouvoir. Pour plus de détails, voir l'URL suivante :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Le Conseil d'Etat, ou en tout cas sa Présidente sont au courant de la situation, comme l'atteste le courrier² (référence 220313DE_NG) ci-joint.

Je fais actuellement l'objet de faux dans les Titres par des magistrats fribourgeois qui exercent des sanctions économiques pour couvrir cette affaire de crime organisé vous impliquant, en sachant que le Tribunal fédéral m'a privé du droit d'être représenté par mon avocat et que je n'arrive pas à trouver d'avocat pour faire respecter mes droits fondamentaux garantis par la CEDH.

Ce dossier met aussi en cause les agissements de Me Philippe BAUER qui s'est servi des relations qui le lient aux Tribunaux pour donner des avantages aux membres de confréries d'avocat. Me Isabelle MORET connaissait bien ce dossier lorsqu'elle était Présidente de l'Assemblée fédérale. Elle sait que le Conseil d'Etat vaudois a été débouté trois fois par la justice neuchâteloise pour violation des garanties de procédures et des droits garantis par la CEDH. Elle sait aussi que le Président³ de la Confédération ne veut plus être du côté de l'injustice et violer la CEDH, depuis que POUTINE a montré le prix que doivent payer nos frères ukrainiens. Elle est avocate conseil. Je lui ai demandé⁴ de faire respecter mes droits fondamentaux garantis par la CEDH devant des Tribunaux indépendants sans censure de l'Etat.

Elle vient de me répondre⁵ qu'elle ne peut pas faire respecter mes droits fondamentaux garantis par la CEDH., suite à ce que vous m'avez privé du droit d'être représenté par mon avocat. Elle m'a dit de m'adresser à un avocat, membre du Barreau. Je l'ai informée⁶ que cela était déjà fait, et qu'aucun avocat ne veut prendre l'engagement de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH.

Je me suis alors adressé à la Présidente du parti socialiste vaudois pour que tous les citoyens qui élisent les candidats pour le Conseil d'Etat soient informés que la votation est viciée, car aucun candidat ne s'est engagé à être du côté de la justice, à faire respecter les droits garantis par la CEDH et à sanctionner les magistrats qui les violent.

Je vous rends attentif que c'est une honte les salaires que vous versez à vos magistrats pour qu'ils violent les droits du peuple, comme le décrit la demande d'enquête parlementaire et l'enregistrement⁷ pris par un détective privé, lequel montre comment mon PDG a été forcé de me faire du chantage, après que Pierre PENEL a été assassiné sur ordre d'Eric COTTIER selon un avocat devenu dissident.

Par avance, je remercie ceux qui veulent faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH de suspendre cette élection, pour que l'élection ne soit pas viciée par des candidats servant les intérêts d'une organisation criminelle au lieu de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH

Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220322DE_NG.pdf

Copie à : lettre publique

² http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_NG.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/220310DE_IM.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/220317DE_IM.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/220321DE_IM.pdf

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/220321DE_JJ.pdf

⁷ http://www.swisstribune.org/doc/CEDH2021_11.pdf